

DÉLIBÉRATION N°2024-122

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures,
Présents :	48	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	18	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	11	après convocation légale en date du 28 mars 2024, sous la
Votants :	59	Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Joël BRUN, M. Bernard COUDY, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHES, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Hervé VIGIER.

Pouvoirs :

MME Agnès AMARGER donne pouvoir à MME Marina BESSE
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Christian GENDRE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
M. Loïc POUDEROUX donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU

Madame Maryline VICARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **15 AVR. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **15 AVR. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application **Télérecours** citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME/ CREDITS DE PAIEMENT -
BÂTIMENT D'ACCUEIL DOMAINE DE SAINT-URCIZE -
CREATION**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Rappelant que la construction de ce bâtiment d'accueil fait suite à l'étude réalisée par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac dans le cadre du projet Aubrac 4 saisons ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-192 portant adoption du règlement budgétaire et financier de Saint-Flour Communauté ;

Considérant que le calendrier et le coût d'opération nécessitent la création d'une autorisation de programme/crédits de paiement afin de ne pas mobiliser des crédits importants sur un même exercice budgétaire ;

Considérant que les dépenses d'équipement sont équilibrées par les recettes d'investissement suivantes : FCTVA – subventions – autofinancement/emprunt ;

Rappelant que les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre et que toute autre modification se fera par délibération du Conseil communautaire ;

Étant précisé que les crédits de paiement 2024 sont inscrits au budget primitif 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **VOTE le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :**

Autorisation de programme/Crédits de paiement Bâtiment d'accueil Domaine de Saint-Urcize - Budget annexe Domaine nordique - Opération 103				
Exercice	2024	2025	2026	TOTAL AP/CP TTC
Montant des crédits de dépenses par année	40 000 €	300 000 €	620 000 €	960 000 €
Autofinancement et FCTVA	40 000 €	300 000 €	620 000 €	960 000 €

- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

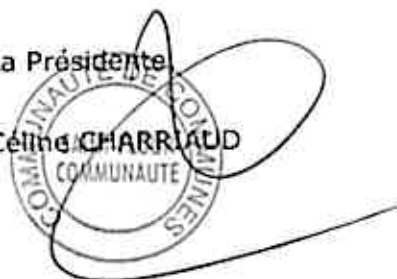
POUR : 58 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Olivia GUEROULT)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRAUD



La secrétaire de séance,

Maryline VICARD

Avisé de Réception en préfecture
015-200066660-20240410-DELIB2024-122-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024